



Le Petit Léchois

Janvier 2023

Numéro 6



Mot du Maire

Le Conseil Municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023. Pour la première fois depuis que vous nous avez mis en place nous pourrons faire la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce sera avec un grand plaisir et une grande émotion que nous vous invitons le 21 janvier 2023 à 11 heures 30 dans la salle polyvalente « La Glaneuse ». Nous pourrons échanger lors d'un apéritif après la cérémonie.

Depuis la parution précédente du journal nous avons réalisé quelques améliorations à l'école pendant les vacances : nous avons repeint le préau et la réserve attenante. Des travaux importants ont pu être réalisés en régie pour la réfection de la fontaine des Bétoux. Celle-ci s'enfonçait et toute l'eau coulait sur le terrain. Il reste quelques finitions et notamment l'entourage en arrondi en pierre donné par Monsieur Yves Guionie . Je le remercie beaucoup. L'entreprise Didier Bouyssou a broyé les souches des peupliers, il ne restera plus qu'à replanter. L'adressage est presque terminé nous venons de recevoir les dernières plaques manquantes. Nous les distribuerons courant janvier cela clôturera un long travail.

La réfection de la bordure de tuiles de la chapelle se fera en janvier. Les projets pour 2023 sont audacieux : réfection de la route de Roquépine et impasse de Tresséroux, changement des réverbères par du matériel à LED et enfin la construction de la halle photovoltaïque dont nous aurons la tranchée et le branchement à notre charge . De plus il est urgent de nettoyer le clocher.

Je vous espère nombreux le 21 janvier.

Bien à vous

Le Maire

Odette Chaigneau

Le broyage des souches de peupliers



par l'entreprise Bouyssou



après la coupe des peupliers aux Peyrières

Nous pourrons replanter prochainement.

Ce sera l'occasion d'un moment convivial

Réfection Fontaine des Bétoux



Rénovation de la fontaine avec la participation du jeune stagiaire Lucas Coquemont.



Un magnifique endroit pour le pique-nique.



On peut voir que le débit est important malgré la sécheresse.

Le réceptacle qui sera habillé avec l'entourage de pierres arrondies donné par M. Yves Guionie.

Embellissement du préau



Pendant les vacances scolaires les agents ont repeint tout le préau et la pièce qui sert de réserve. Un coup de neuf est appréciable, bien que ce soit de compétence communautaire.

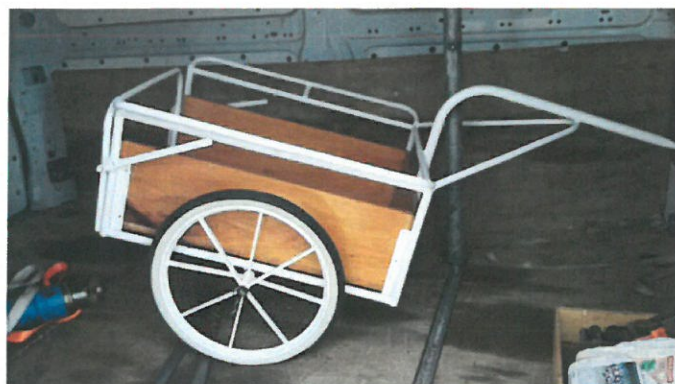
Dans le courant de l'année la Communauté de Communes va lancer une tranche de travaux et nous devrions avoir la toiture de la maternelle refaite car elle est en très mauvais état et la gâche électrique du portail tant attendue.

Réverbère solaire



Nous avons fait l'acquisition d'un réverbère solaire pour éclairer la zone des containers PAV et les abords de la salle polyvalente. Pour l'instant l'entreprise Dubreuilh a eu la gentillesse de nous planter le mât. La pose du réverbère va suivre .

Mobilité



Nous avons fourni un vélo et une petite remorque adaptée au transport d'outils à notre agent Mickaël Seynat pour qu'il puisse gagner en autonomie.

Arboretum

Nos agents embellissent toujours plus cet endroit avec l'ajout de deux tables de pique-nique. Beaucoup de touristes en ont profité cet été. Au fil des saisons le fleurissement est renouvelé.



en été avec les cosmos



en automne avec les chrysanthèmes

Budget participatif

Le Conseil Départemental finance des projets proposés par des associations. Ils sont mis au vote des habitants du département. Vous avez été très nombreux à voter pour le projet de jardin pédagogique. Il a été retenu. Ce projet a été porté par l'Amicale Laïque. Il sera financé par le Conseil Départemental à hauteur de 8445 €. Les parents d'élèves et les enseignants donneront leur avis pour l'emplacement, le plan etc... Ceci doit être finalisé courant 2023.

Ecole



Avec la collaboration de l'Amicale Laïque le 16 décembre le Père Noël a rendu visite aux enfants de l'école. La salle des fêtes était comble, les parents ont bien participé. Après un spectacle de chants donné par les enfants, le Père Noël a fait sa distribution de bonbons offerts par la Municipalité.

Nos aînés à partir de 75 ans ont reçu une boîte de chocolats car nous n'avons pas pu faire leur traditionnel repas. Espérons que cet été nous pourrions nous retrouver dans de bonnes conditions.

Par la Communauté de communes nous avons bénéficié

- Formation aux gestes qui sauvent

Une initiation aux gestes qui sauvent a été organisée par la Communauté de Communes. L'animation est assurée par M. Philippe Dessaignes. Elle s'est déroulée le 22 novembre en présence de 13 participants. L'ambiance était très conviviale. La séance s'est terminée par un verre de l'amitié.



- Application Panneau Pocket

Cette application permet de recevoir les informations et alertes sur vos smartphones. Pensez à la télécharger.

Associations

Société de chasse



© Can Stock Photo - csp12814105

Vœux de la société de chasse 2023

Le bureau de la société de chasse communale vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2023, en espérant que vous avez passé une bonne saison de chasse 2022, 2023. Pour information : le lâcher de faisans qui n'a pu avoir lieu en novembre pour cause de grippe aviaire sera compensé sur les lâchers de fin d'année ; et, bonne nouvelle nous avons décidé après deux années de covid de refaire notre repas chasseurs. Celui-ci aura lieu le dimanche 12 mars 2023 à partir de 12h30 salle des fêtes, comme d'habitude pour le menu faites

confiance aux chasseurs et venez nombreux.

Le repas sera au prix de 20 euros pour les adultes et de 10 euros pour les enfants de moins de 14 ans.

Inscriptions auprès de Mr GAUFFRE Eric 06 75 29 38 51

Mr CLUZEAU Serge 06 89 33 82 08

Mr GEORGES Philippe 06 85 21 08 75

Amicale laïque

NOËL

Grâce à la bienveillance de nos instituteurs, Marlène et Yann, qui ont présenté un petit spectacle avec les enfants, à la municipalité qui a invité le père Noël, au personnel de l'école toujours investi, aux parents d'élèves et amis qui ne manquent pas de nous préparer de délicieuses pâtisseries, nous avons tous, organisé l'arbre de Noël de l'école, où un apéritif dînatoire a été servi, dans la bonne humeur et la convivialité.

Toute l'équipe vous présente ses vœux pour 2023.

Le bureau





**RESTONS
VIGILANTS**



Projet de loi en cours pour accélérer l'implantation de parcs éoliens industriels en milieu rural.

Les promoteurs éoliens persistent à démarcher activement et avec ruse.

ATTENTION

Ne signez rien sans demander conseil.

Ne vous laissez pas séduire par des propositions apparemment alléchantes mais en réalité trompeuses.

Pour plus d'informations veuillez nous contacter assodfi24gmail.com
facebook défense de la forêt du landais

Comité de Jumelage

En 2022, après un premier vide grenier/brocante qui s'est déroulé en mai puis un second qui s'est tenu le deuxième dimanche du mois d'août pendant le week-end traditionnellement réservé à la fête, le repas porcelet à la broche a réuni près de 100 personnes au mois d'octobre. La météo a participé à la réussite de ce repas afin de nous rappeler combien il était important de nous réunir à nouveau.

Le président et les membres du bureau remercient les adhérents pour leur soutien en 2022 ainsi que les bénévoles qui se sont rendus disponibles pour chacun des trois événements.

La date de la prochaine Assemblée Générale sera bientôt fixée (elle se tiendra certainement en février).

Meilleurs vœux à tous en espérant de belles journées pour nos manifestations en 2023.



Le repas porcelets à la broche est toujours aussi prisé. Bravo aux bénévoles qui ont tout cuisiné.

Les Amis de Tresséroux

En 2022 l'Association Les Amis de la chapelle de Tresséroux a eu le plaisir de retrouver les habitués des spectacles ;
En juillet jazz Manouche avec Christophe Barrère, en Août Anna Sjögren et les musiciens des Gaumes



En septembre pour JEP (Journées européennes du Patrimoine) exposition huiles et pastels



Pour 2023 le programme finalisé sera présenté lors de l'Assemblée Générale fin mars.

La présidente et les membres du Conseil d'Administration des Amis de Tresséroux remercient vivement tous les participants, les adhérents et les généreux donateurs qui soutiennent les animations à la chapelle.

Que 2023 apporte à tous santé, bonheur et sérénité avec de sympathiques rencontres à Tresséroux.

Conseils pratiques

S M D 3

Consignes de tri

Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle !

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés. - Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés. - Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés. - Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.
- En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent



Un projet de travaux d'économies d'énergie ou d'adaptation ? Isle Rénov vous accompagne !

Comment réduire vos factures énergétiques ? Comment améliorer le confort thermique de votre logement ? Quels sont les travaux à réaliser en priorité ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Quelles aides financières pour votre projet ?

Autant de questions que chacun peut être amené à se poser, à l'occasion d'une réhabilitation, d'un aménagement, d'un changement de chauffage... Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides

Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, sur le territoire des communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais, le Pays de l'Isle en Périgord vous conseille dans la définition de votre projet de travaux et, pour les propriétaires dont le projet est éligible (sous condition de ressources), vous accompagne dans le montage du dossier d'aide financière auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil départemental.

Ces aides peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs.

Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux !

Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le Pays au 05 53 35 13 53 ou envoyez un mail à l'adresse habitat@pavs-isle-perigord.com ou inscrivez-vous sur le site monprojet.anah.gouv.fr.

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour nous rencontrer lors d'une permanence à Mussidan, Montpon Ménésterol, Saint Astier, Neuvic ou Villambard.

Démarchage : soyez vigilants !

Des campagnes de démarchage téléphonique ou "porte à porte" sont régulièrement menées par des sociétés privées. Sachez que le démarchage téléphonique pour les travaux énergétiques est interdit par la loi depuis l'été 2020. Concernant le démarchage à votre domicile ou sur internet, nous vous invitons à être très vigilants quant aux propositions qui vous sont faites dans ce cadre.

Ces sociétés se présentent parfois comme envoyées par EDF, ou par des organismes d'Etat (ANAH, ADEME, Ministère...), ce qui est faux, ces organismes n'organisent pas de démarchage. Il s'agit de démarches purement commerciales.

Ne signez jamais une commande dans la précipitation, prenez toujours le temps de demander plusieurs devis et comparez-les avant de prendre une décision. Il est courant que les devis, pour une même prestation, aillent du simple au double. Et n'oubliez pas que si vous regrettez d'avoir signé trop vite dans le cadre d'un démarchage, vous avez un délai légal de rétractation de 14 jours pour faire annuler la commande.

Déclaration sécheresse

On va faire une nouvelle demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune concernant les fissures de vos habitations. Les précédentes démarches ayant été infructueuses nous vous sollicitons à nouveau pour savoir si vous êtes toujours concernés.

Vous trouvez le document à nous retourner ajouté au journal.

Dépôts d'ordures



Nous constatons trop de dépôts sauvages

Sachez qu'une plainte est déposée systématiquement par nos services

La Communauté de Brigades de Gendarmerie de BERGERAC, rappelle qu'il est interdit de déposer ou d'abandonner de déchets, en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Voici des exemples de contraventions dont les forces de sécurité intérieure sont habilitées à constater et à relever à l'encontre du contrevenant :

Contravention C12

Article R. 541-76 du Code de l'environnement et R. 632-1 du Code pénal

Il est interdit de déposer, dans des conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets ou aux emplacements désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, **en vue de leur enlèvement par le service de collecte**, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte, ou de tri des ordures.



Contravention C14

Article R. 541-76-1 du Code de l'environnement et R. 634-2 du Code pénal

Il est interdit de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets, des ordures, déchets, ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation (Natif 1086).



Montant des contraventions

Contravention	Amende minorée	Amend e forfaitaire	Amende majorée
1ère classe		11€	33€
2ème classe	22 €	35€	75€
3ème classe	45€	68€	180€
4ème classe		135€	375€
5ème classe		1500€	

Renseignements pratiques

FRANCE SERVICES MUSSIDAN
Place Woodbridge 24400 MUSSIDAN
05 53 81 05 06  mfsmussidan@gmail.com

Retraite	ANTS	4.12 Assurance pôle emploi	Maladie
SERVICE	JOUR ET HORAIRE		CONTACT
C.P.A.M.	1er et 3ème jeudi du mois (matin)		RDV au 3646
C.A.R.S.A.T. (retraite)	4ème jeudi des <u>mois impairs</u> Gournée)		RDV au 3960
C.A.R.S.A.T. Sociale	2ème et 4ème lundi du mois		RDV au 05 53 35 62 98
Conciliateur de Justice	1er et 3ème mercredi du mois (journée)		RDV au 05 53 81 04 07
Rénovation de l'Habitat (Pays de l'Isle en Périgord)	2ème jeudi du mois 9h30 - 12h00		sans RDV
Consultation Infirmière (pour les +65 ans)	2ème lundi du mois (journée)		RDV au 05 53 45 30 55
Mission Locale	tous les jours (sauf le mardi)		RDV au 05 53 81 05 06
C.D.A.D. (Informations Juridiques)	2ème vendredi du mois (matin)		RDV au 05 53 81 05 06

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives :

Police/ gendarmerie : 17		Horaires d'ouverture de la mairie
Pompiers : 18 ou 112		Lundi matin sur rendez-vous de 9 h à 12 h
Pharmacie de garde : 3237		Lundi et mercredi après- midi : 13 h 30 à 17 h 30
Samu : 15		Vendredi de 9 h à 12 h

Mairie : 05 53 80 11 31 Adresse : 52, place du Dolmen 24400 Les Lèches

Adresse mail : mairie.lesleches@wanadoo.fr Site de la commune : les-leches.fr

Recensement de la population

La population totale de la commune au 1^{er} janvier 2023 est de 381 habitants.

Etat civil

NAISSANCES :

BORDERIE Louis A Périgueux	28 décembre 2022
CRABOL BOUVART Amalya Dominique Yannick A Bergerac	20 mars 2022
CUBERTAFON Samuel Maël A Périgueux	26 septembre 2022

MARIAGE :

STANSBRIDGE Sophie Lorraine Et GRIMAUD Elodie	20 juillet 2022
--	-----------------

DECES :

BRUGNE Marcelle A Mussidan	26 septembre 2022
DEFFREIX Gilbert A Bergerac	4 mars 2022
DUNOGIER Yves Jacques A Périgueux	15 janvier 2022
MENZIE Marie Marguerite A Bergerac	13 décembre 2022
MICOINE Ginette Emma	20 mars 2022